

Pour bien déchiffrer l'étiquetage

Le **marquage CE** n'est pas un signe de qualité ou une marque. Obligatoire pour un certain nombre de familles de produits circulant sur le marché européen, il est imposé par les directives européennes et confère un droit de libre circulation au sein de l'Union européenne. Il atteste de la conformité aux exigences essentielles des différentes directives applicables. Il ne garantit cependant pas l'origine, la qualité ou le respect des normes européennes puisqu'il est apposé sous la responsabilité du fabricant ou du distributeur.

Une **norme** est un « standard » par un organisme de normalisation reconnu. Il est le résultat d'un consensus entre des représentants des professionnels, des pouvoirs publics et des consommateurs. En France, l'organisme est l'Association française de normalisation (AFNOR). À l'international, il s'agit de l'ISO (International organization for standardization).

La **certification NF** est fondée sur des référentiels issus de négociations entre représentants d'industriels, d'associations de consommateurs, de distributeurs et de pouvoirs publics qui sont bâtis à partir de normes françaises, européennes ou internationales. Elle se décline en 3 catégories de marques : NF pour les produits, industriels et ceux de consommation NF Service, NF Agro-alimentaire, NF Environnement.

Les **pictogrammes** ne sont pas à prendre à la légère : ils sont une source d'information et un signal d'alerte à prendre en compte dans l'utilisation des produits chimiques, d'autant que leur étiquetage vient d'évoluer : désormais pictos noirs sous fond blanc et cadre rouge et non plus sous fond orangé et cadre noir. Une raison supplémentaire d'ouvrir l'œil avant de les employer et de les ranger ensuite au bon endroit.



Plus d'infos

- Un site interactif pour découvrir les précautions à prendre dans chaque pièce de la maison www.accidents-domestiques.com
- L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé édite des brochures thématiques sur les accidents domestiques (piscine, bricolage, incendie...) à télécharger sur inpes.santepubliquefrance.fr
- Le site de l'association des centres antipoison et de toxicovigilance www.centres-antipoison.net
- Pour la sécurité au quotidien sous toutes ses formes, le site de la Commission de la sécurité des consommateurs www.securiteconso.org
- Sur les nouveaux pictogrammes, l'étiquetage des produits chimiques et les classes de dangers, le site de l'Institut national de recherche et de sécurité www.inrs.fr
- Le site de Calyxis, centre de ressources dédié à la prévention des risques à la personne : www.calyxis.com.

www.mnh-prevention.fr



Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social - 331, avenue d'Antibes - 45213 Montargis Cedex. La MNH et MNH Prévoyance sont deux mutuelles régies par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculées au répertoire SIRENE sous les numéros SIREN 775 606 361 pour la MNH et 484 436 811 pour MNH Prévoyance.



Septembre 2015 - Crédit photos : Getty Images - Fotolia.



Les accidents domestiques (intérieur et extérieur immédiat de la maison) représentent les deux tiers des accidents de la vie courante qui englobent aussi ceux survenant à l'extérieur (magasin, trottoir...), les accidents de sport, les accidents scolaires ainsi que ceux de vacances et loisirs.. Ces derniers se définissent comme un traumatisme non intentionnel subi par une personne et qui n'est ni un accident de la route, ni un accident de travail. Côté blessures, ils comptent pour près de 12% du total des hospitalisations et coûtent presque 10% des dépenses de santé. Ils ont le plus souvent des conséquences dramatiques : environ 20 000 personnes en meurent par an en France. Ces accidents touchent tous les milieux et toutes les tranches d'âges, mais plus particulièrement les enfants de moins de 15 ans (près de 250 en sont morts en 2008) et les personnes âgées de plus de 65 ans (près de 3/4 des décès).

Les lieux où surviennent les accidents

- Garage, cellier et jardin : 25,4%
- Cuisine : 15,4%
- Séjour : 14%
- Chambre : 10,9%
- Escaliers : 8,7%
- Salle de bains : 4,8%

Quelques gestes simples, un peu d'attention et du bon sens devraient faire de chaque pièce de la maison un espace plus sûr. Il est en effet possible d'éviter 80% des accidents par la prévention en réorganisant son domicile.

Les précautions générales

- Éclairer efficacement l'entrée, le garage, la cave.
- Installer un disjoncteur différentiel près du compteur électrique.
- Éviter d'utiliser les prises multiples à cause de la surcharge.
- Acquérir un extincteur sans oublier de le faire contrôler régulièrement et une trousse de première urgence accessible.
- Éviter les sols glissants, les parquets cirés, les tapis, les obstacles au sol.
- Vérifier le tirage des chauffe-eau, des appareils de chauffage, des cheminées.
- Couper le compteur électrique pour changer une ampoule ou travailler sur le circuit électrique.
- Protéger les prises électriques et les rallonges.
- Fermer les fenêtres, balcons et terrasses ou installer un entrebâilleur de sécurité.
- Poser des protège-coins de sécurité aux angles des meubles bas.
- Protéger l'accès à l'escalier par une barrière agréée.

- Ne pas stocker d'appareils fonctionnant avec de l'essence dans la maison.
- Ne pas projeter d'eau sur un appareil électrique.
- Étiqueter les produits dangereux.
- Anticiper les réactions des animaux domestiques.
- Supprimer les plantes toxiques à l'ingestion ou les placer hors de portée.

Dans la cuisine

Les outils coupants sont à ranger hors de portée des enfants. Attention aux objets brûlants, à la casserole en équilibre ou à son manche qui dépasse ainsi qu'à la porte du four. Il existe du matériel sécurisé (porte isotherme, grille de protection) pour prévenir les brûlures. Redoubler de vigilance lorsque vous cuisinez.

À placer hors de portée des enfants : les allumettes et briquets ; les produits dangereux, ménagers et d'entretien dont il faut bien vérifier la fermeture du bouchon de sécurité et qu'il ne faut pas transvaser dans d'autres récipients à usage alimentaire. Les appareils électriques sont à débrancher après usage. Ne pas laisser l'enfant seul et sans surveillance sur sa chaise haute de bébé.

Dans la salle de bains

Ne pas laisser l'enfant sans surveillance : quelques secondes d'inattention suffisent pour qu'il se noie, même dans 20 cm d'eau. L'eau peut brûler : régler la température maximale du chauffe-eau à 50° C et équiper les robinets de mitigeurs. Penser à ranger hors de portée les lames de rasoir, les médicaments, les détergents, les cosmétiques, les parfums. Débrancher et ranger le sèche-cheveux, le rasoir électrique car l'eau et l'électricité ne font pas bon ménage : les prises, de courant doivent être placées à plus de 60 cm de toute source d'eau.

Dans le garage et au jardin

Les produits toxiques ou inflammables comme les engrais, les désherbants, la peinture, les solvants, l'essence seront placés dans des récipients fermés hermétiquement et hors de portée des enfants.



Ventiler les locaux quand ces produits sont utilisés à l'intérieur. Pour le bricolage : gants, lunettes de protection et chaussures ou bottes résistantes seront de mise. Avec le matériel (tondeuses, tronçonneuses, taille-haies), couper l'alimentation et débrancher avant d'entreprendre toute action de nettoyage. Le barbecue est à manipuler avec prudence : ne pas employer d'alcool ou d'essence pour l'allumage ou raviver les flammes. Utiliser des allume-feu solides et penser à arroser les cendres du foyer pour les noyer après la cuisson. Même si la loi oblige d'équiper la piscine d'un dispositif de sécurité (barrière, détecteur...) afin de l'isoler, il faut éviter de laisser un enfant sans surveillance même avec une bouée.

Agir sur l'environnement des personnes âgées

- Dégager les espaces de circulation. Attention aux fils en tout genre et à celui du téléphone. Retirer les appuis instables, les tapis et objets encombrants. Vérifier la stabilité des chaises et fauteuils. Ils doivent posséder une assise haute et rigide ainsi que des accoudoirs.
- La lampe de chevet doit éclairer suffisamment la chambre pour les déplacements nocturnes ; l'interrupteur doit être accessible et le plus lumineux possible.
- Installer une barre d'appui dans les toilettes ainsi qu'un réhausseur.
- Placer un tapis antidérapant dans la douche ou la baignoire et poser une barre d'appui pour en faciliter l'accès.
- Disposer d'une pince de préhension pour éviter de se baisser, de perdre l'équilibre et de tomber.
- Placer un téléphone sur la table de chevet et coder si possible les numéros d'urgence.
- Penser à des chaussures qui tiennent bien les chevilles, avec des semelles antidérapantes. Éviter les lacets et préférer une ouverture facile de type velcro.
- Placer une chaise devant le lavabo.

Les numéros d'urgence

Le 15 : le Samu se charge de l'ensemble des problèmes médicaux d'urgence.

Le 18 : les pompiers assurent les premiers secours (incendie, accident de la route).

Le 112 : ce numéro d'urgence européen peut être composé par les utilisateurs d'un téléphone portable pour obtenir le centre de secours le plus proche du lieu d'appel.

Les centres antipoison et de toxicovigilance de votre région

(assistance permanente téléphonique gratuite 24h sur 24 7jours/7)

Angers : 02 41 48 21 21

Bordeaux : 05 56 96 40 80

Grenoble : 04 76 76 56 46
(heures et jours ouvrables)

Lille : 0800 59 59 59

Lyon : 04 72 11 69 11

Marseille : 04 91 75 25 25

Nancy : 03 83 22 50 50

Paris : 01 40 05 48 48

Strasbourg : 03 88 37 37 37

Toulouse : 05 61 77 74 47